

PROCES VERBAL CONSULTATION CODIR DU COMITE DE NATATION DE LA DORDOGNE DU 18 OCTOBRE 2025

Lieu : CONSULTATION PAR FORM

Page | 1

Membres CODIR qui ont répondu:

- **ACAP :** GAULIN H, GAULIN I, PARMENTIER P,
- **CNB :** PASCAUD L,
- **COPO Natation :** ISSOT G,
- **USN24:**
- **CN ST ASTIER :** BESSE E, BESSE F
- **NAP:** LECUMBERRI C, SIMEON N, MAUGEIN L, FRANCESINI H,

Membres CODIR qui n'ont pas répondu :

- **ACAP :** LAPIERRE C, FAVREAU N, HUGUET G,
- **CNB :** LESCURE K, POUCKET P,
- **COPO Natation :** DEZON C,
- **USN24:** VEYSSIERE F, MOREAUD S,
- **CN ST ASTIER :** GUILLET L
- **NAP:**

CND24 - CND24 - CND24 - CND24 - CND24

1 Ordre du jour

Vote CODIR commission sportive Natation course

Page | 2

B I U ↺ ↻

Bonsoir à toutes et à tous,

En raison de délais contraints, nous devons statuer rapidement sur trois points importants concernant notre calendrier sportif et nos relations inter comités. La date limite de réponse est fixée au samedi 18 octobre 2025.

Vote n°1 – Organisation des Interclubs Toutes Catégories (ICTC)

Comme évoqué dans mon courriel du 22 septembre 2025, le Comité de Natation du Lot-et-Garonne a décidé, lors de son CODIR, de ne pas participer aux ICTC en Dordogne. Cette décision met fin à une alternance instaurée depuis une dizaine d'années avec Pierre Legros, qui permettait à chaque comité de respecter ses engagements tout en favorisant l'émulation entre clubs.

Malheureusement, ni le Lot-et-Garonne ni la Charente (également sollicitée) n'organiseront les interclubs avec plus de trois clubs. À noter que la Ligue, tant au niveau de la commission sportive que de l'ETR, n'a pas réagi à cette situation.

Proposition : Maintenir l'organisation des ICTC à Saint-Astier, en formant une ou deux équipes sous bannière commune avec les nageurs de Saint-Astier, du COPO, et éventuellement du CNB, ACAP, NAP. Nous pourrions également organiser un tournoi Avenirs et Benjamins (non compétitif) afin de faire de cette journée une opportunité pour nos jeunes nageurs.

Vote n°2 – Fin des organisations communes avec le CD47

Suite à la décision du CD47 en mars 2025 de exclure nos Juniors d'une compétition en Lot-et-Garonne (réservée uniquement aux Benjamins), et à leur refus de participer aux ICTC, il est proposé de mettre fin à nos organisations sportives communes avec ce comité.

Vote n°3 – Organisation de la Coupe de France des Départements (6-7 juin 2026 à Périgueux)

La commission sportive de la Ligue Nouvelle-Aquitaine m'a contacté le 14 octobre 2025 pour nous proposer d'organiser la Coupe de France des Benjamins, aucun autre comité ne s'étant porté volontaire.

Bien que nous ayons initialement renoncé à notre tour en juillet, nous avons précisé que nous pourrions nous mobiliser en cas de besoin, sous réserve de disponibilité de la piscine. JF Bojanic a confirmé la mise à disposition de l'équipement.

Proposition : Accepter l'organisation de la Coupe de France des Départements à Périgueux les 6 et 7 juin 2026.

Merci à chacun de faire parvenir son vote avant le samedi 18 octobre 2025.

Bonne soirée à tous,

Laurent Pascaud



Vote n°1 ICTC *

- ☐ Rester en Dordogne et réaliser les ICTC à Saint Astier le 16 novembre avec un tournoi pour nos avenir et...
- ☐ Aller à Villeneuve sur Lot (aucune garantie de conserver nos engagements)
- ☐ Aller à Angoulême (aucune garantie de conserver nos engagements)
- ☐ S'abstenir

Page | 3

Vote n°2 Arrêt des organisations communes avec le CD47 *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ S'abstenir

Vote n°3 Coupe de France des Départements les 6 et 7 juin 2026 à Périgueux *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ S'abstenir

CND24 - CND



1. Liste des présents et clarifications

- Pour information les votes des présidents ou présidentes non élus au Comité Directeur ne sont pas pris en compte mais sont justes pour information.
- Aucun président non élu n'a voté.
- Rectificatif au niveau du vote puisque
 - Un membre du CODIR (Membre A) a voté deux fois. Un seul vote à prendre en compte.
 - Un membre du CODIR (Membre B) a mis deux réponses pour les votes 1 et 2 (Rester en Dordogne et aller à Angoulême) ainsi que Oui et non.

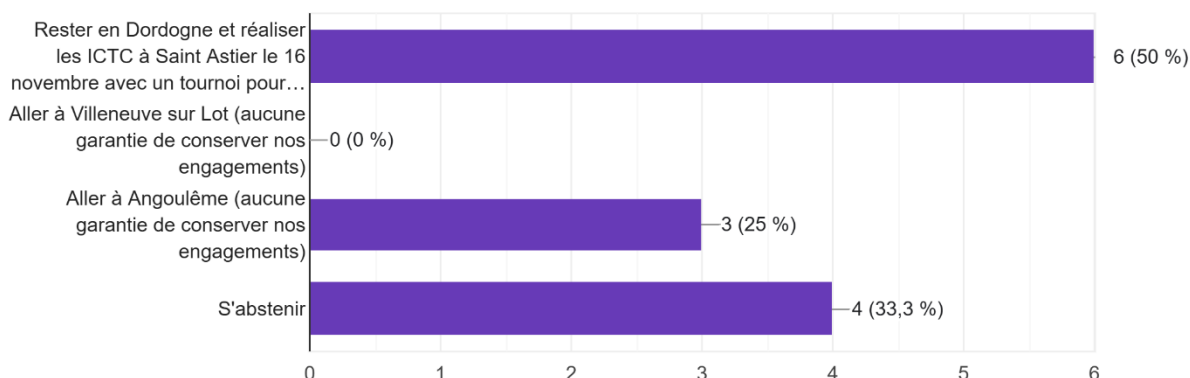
Page | 4

2. Réponse du sondage

2.1. Vote N°1

Vote n°1 ICTC

12 réponses



Résultat :

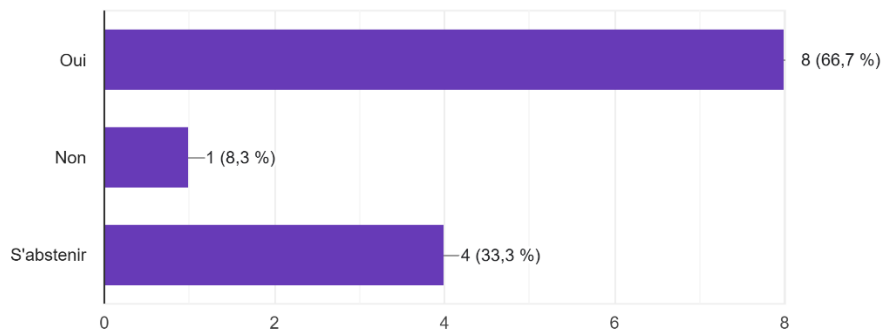
- Réaliser les ICTC en Dordogne : 5 voix Vote membre B non pris en compte
- Aller à Angoulême ; 1 voix (voix double du membre A déduite). Vote membre B non pris en compte
- Abstention : 4 voix

Rester en Dordogne et réaliser les ICTC à Saint Astier le 16 novembre 2025 est validé.

2.2. Vote N°2

Vote n°2 Arrêt des organisations communes avec le CD47

12 réponses



Page | 5

Résultat :

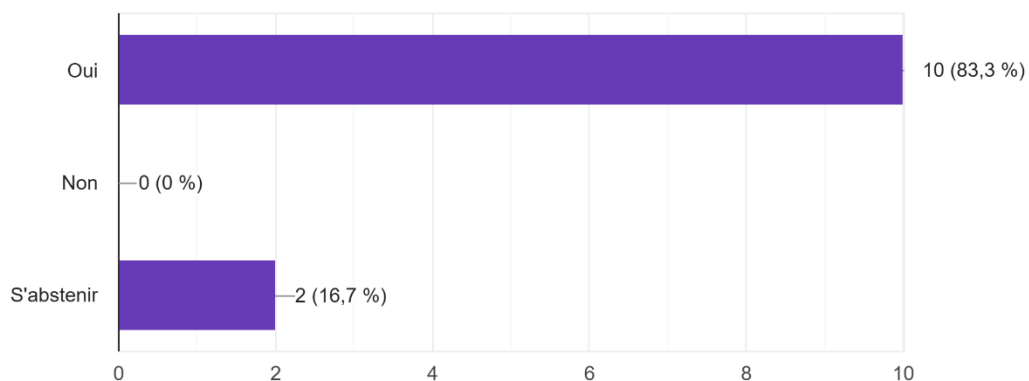
- Arrêt des organisations communes avec le CD47 : 6 voix (voix double Membre A déduit ainsi que celle du membre B)
- Poursuite des organisations avec le CD47 : 0 voix (Vote membre B annulé puisque a voté oui et non)
- Abstention : 4 voix

L'arrêt des organisations avec le CD47 est validé.

2.3. Vote N°3

Vote n°3 Coupe de France des Départements les 6 et 7 juin 2026 à Périgueux

12 réponses



Page | 6

Résultat :

- Oui : 9 voix (Vote membre A déduit)
- Non : 0 voix
- Abstention : 1 voix

L'organisation de la Coupe de France des Départements les 6 et 7 juin 2026 à la piscine Bertran de Born est validée.

Merci

Laurent Pascaud

